



## SERVICES DE POLICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

### APERÇU

---

En juin 2017, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Canada ont signé un protocole d'entente sur les priorités conjointes, dans le cadre duquel les services de police et les enjeux relatifs à la sécurité communautaire des Premières Nations ont été désignés comme la principale priorité conjointe. Pour accomplir cette tâche, l'APN a entrepris des discussions avec le ministère de la Sécurité publique et le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile pour assurer la sécurité des intérêts des Premières Nations tout en protégeant les droits des membres des Premières Nations.

Le portefeuille de la Justice, détenu par le Chef régional de la C.-B. Terry Teegee, vise à réduire le taux élevé de membres des Premières Nations ayant des démêlés avec le système de justice pénale, ainsi qu'à éliminer les lacunes dans les services offerts par le gouvernement aux Premières Nations.

Le Chef régional de l'APN Québec/Labrador, Ghislain Picard, est le champion des services de police et de la sécurité publique des Premières Nations. Il préconise l'amélioration des programmes et le renforcement du financement du Programme des services de police des Premières Nations afin de permettre aux services de police des Premières Nations de fournir des services comparables à ceux de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres organismes sous réglementation provinciale.

À l'heure actuelle, SPC finance le Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) à hauteur de 522,5 millions de dollars. Il existe 185 ententes de services de police couvrant 1 299 postes d'agents de police négociés dans plus de 450 collectivités des Premières Nations et des Inuits partout au Canada.

### COMPTE RENDU

---

Le 10 janvier 2018, l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, a annoncé que le gouvernement fédéral investirait des fonds supplémentaires dans le PSPPN. Un montant additionnel de 291,2 millions de dollars a été rendu disponible en 2018 pour remédier au sous-financement chronique du matériel, des

salaires et des infrastructures. L'engagement du gouvernement fédéral en matière de financement a une portée à long terme et comprendra un facteur d'indexation annuelle de 2,75 p. 100 pour contrer l'inflation.

De plus, on prévoit débloquer 44,8 millions de dollars à compter de l'exercice 2019-2020

# COMPTE RENDU DE L'APN

## Novembre 2019

pour recruter jusqu'à 110 agents supplémentaires. De ce montant, une partie sera versée sur cinq ans à la GRC pour payer les services de police fournis en vertu des ententes tripartites communautaires. La portion restante sur cinq ans a été ajoutée aux ententes sur les services de police autogérés et aux ententes municipales afin d'assurer la continuité des opérations.

Le 15 novembre 2018, le ministre Goodale a annoncé, lors de la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique, à St. John's, que 80 millions de dollars seront affectés aux infrastructures de

police des Premières Nations. De plus, le ministre Goodale s'est dit ouvert aux discussions sur la transformation du PSPPN en un service essentiel prévu par la loi.

Au mois d'octobre 2019, l'APN et l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) sont intervenus dans l'affaire *PGC c. Sylvain Picard et al (Picard)* devant la Cour d'appel fédérale. L'affaire *Picard* touchait la décision unilatérale du Bureau du surintendant des institutions financières de transférer certains régimes de retraite des Premières Nations vers des régimes provinciaux.

### PROCHAINES ÉTAPES

---

- En vertu de la résolution n° 107/2017, *Appui à la résolution de l'Association des Chefs de police des Premières Nations demandant que les services de police des Premières Nations soient intégrés en tant que services essentiels* et de la résolution n° 44/2018, *Renforcer et appuyer les services de police tribaux dans les collectivités des Premières Nations du Canada*, l'APN exhorte le gouvernement fédéral à classer les services de police des Premières Nations comme un service essentiel et à financer ces derniers de façon équitable par rapport aux autres services de police. Continuer à participer aux discussions sur le Programme des services de police des Premières Nations afin de promouvoir la

priorité conjointe désignée dans le protocole d'entente APN-Canada signé en juin 2017.

- Continuer de collaborer avec la GRC à l'élaboration d'une stratégie pour s'attaquer aux problèmes de racisme et de discrimination, comme le prescrit le Protocole d'établissement de relations entre l'APN et la GRC (le Protocole). Ce qui est appuyé par les réalisations attendues récemment convenues et décrites dans le Rapport annuel 2018 de l'APN et de la GRC.
- Établir une relation de travail stratégique avec la nouvelle commissaire de la GRC, Brenda Lucki, pour continuer à mettre en œuvre les initiatives décrites dans le Protocole.